

DECRET N°75-282 du 3 novembre 1975

portant intérim du Ministre de la Jeunesse,
de la Culture Populaire et des Sports par
le Ministre de l'Education Nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n°74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le Décret n°74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er. Pour compter du 28 octobre 1975, le Capitaine Vincent GUEZODJE, Ministre de l'Education Nationale est chargé de l'intérim du Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports, pendant l'absence du Capitaine François KOUYAMI.

Article 2. Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 3 novembre 1975

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGG 4 - Ministères 13 - IAA-DCCT-IGF-Gde Chanc.5 -
JORD 3 - SPD 2 - CNR 4 -